

COMMUNE D'ESPARRON DE VERDON
COMPTE RENDU

Séance du 29 juin 2020
à 18 heures 30 en Salle des Fêtes

Président : Guy BURLE

Secrétaire de séance : Dominique GENSE

Présents :

Tous les membres à l'exception de
JAECKEL Vincent, CORNILLIE Philippe, ROUX Laurent

Procuration(s) :

JAECKEL Vincent a donné procuration à Dominique GENSE, M. CORNILLIE Philippe a donné procuration à VIBERT Jean-Marc. ROUX Laurent a donné procuration à Laurent GUIOU

Excusé(s) :

JAECKEL Vincent, CORNILLIE Philippe, ROUX Laurent

Ordre du jour :

- 1_ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- 2_ Location local communal
- 3_ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- 4_ Création d'un poste d'adjoint administratif : tableau des emplois
- 5_ Location toilettes publiques
- 6_ Convention pour régir une série de travaux de réfection et l'utilisation de la piste de défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) avec la DLVA
- 7_ Convention renforts Ecogardes 2020

Questions diverses

Avis du CM :

Validé à l'unanimité

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 4 juin 2020 à l'appréciation de l'Assemblée.

Avis du CM :

Validé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour en rapport avec un point de la convocation : Avenant à signer avec Full Connect (prestataire téléphonique de la mairie), en rapport avec l'installation de la borne WIFI, local communal, et de rajouter l'option ZOOM au contrat pour maintenir les réunions à distances.

Avis du CM :

Validé à l'unanimité

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATIONS :

Depuis la séance du Conseil Municipal du Mercredi 06 Juin 2018, Monsieur le Maire déclare ne pas avoir exercé sa délégation.

Délibération 20/37 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les éléments nécessaires à la détermination du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 ont été reçus en Mairie et qu'il y a lieu de fixer les nouveaux taux.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de fixer le montant du produit nécessaire à l'équilibre du budget à : 193 042 €
Compte tenu des allocations compensatrices revenant à la commune d'un montant de : - 4 192 €
Et du produit prévisionnel de Taxe d'Habitation d'un montant de : - 48 802 €
Le produit fiscal attendu sera de **140 048 €**

Le conseil municipal **ADOpte** les coefficients suivants de majoration du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (taux inchangé) :

Taxes	Bases imposition 2020	Taux 2020	Produit fiscal à taux constants
Foncier (bâti)	954 700	13.62 %	130 030 €
Foncier (non bâti)	25 000	40.07 %	10 018 €

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

Délibération 20/38 Location local communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de location d'une partie du local communal de l'ancien Office du tourisme pour la saison estivale. Cette partie du local étant inutilisée, il est proposé :

DE FIXER le montant de la location à 600 € pour la saison 2020.

D'ETABLIR le bail de location,

Le conseil municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la mise en place de cette location,

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire.

Délibération 20/39 Création d'un poste d'adjoint administratif : tableau des emplois

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité :

DE CREER un poste d'adjoint administratif Catégorie C, à temps complet, pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Assurer les services postaux

- Assurer la vente de produits (timbres, enveloppes, colis, etc.)
- Assurer la gestion des courriers au départ, envoi recommandé, instances lettres, paquets

- Assurer des services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, Prêt-à-Poster de réexpédition
- Etc
-

Assurer les services financiers et les prestations associées

- Procéder aux demandes de retraits d'argent, versement et virement de compte à compte
- Transmettre au bureau central pour traitement direct selon les règles en vigueur des demandes de services spécifiques
- Etc
-

Assurer la comptabilité de l'agence postale communale

- Procéder quotidiennement au compte de la caisse et au rangement dans le coffre
- Commander des fonds, de la monnaie
- Assurer la gestion des stocks, l'inventaire et la commande de produits
- Procéder aux transferts d'argent et de marchandises
- Etc

Assurer tous autres travaux administratifs de la mairie

- Répondre au téléphone quand l'agent à l'accueil est occupé
- Renseigner les administrés
- Participation aux tâches administratives de la mairie
- Participation aux différentes tâches du CCAS
- Etc

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

- **Décide** de créer, à compter du **01 juillet 2020**, un poste d'adjoint administratif (Catégorie C) à temps complet,
- **Charge** le Maire de pourvoir à cet emploi dans les conditions statutaires ;
- **Dresse** le tableau des emplois de la Commune ainsi qu'il suit au 1^{er} juillet 2020 :

▪ *A – Filière administrative*

LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	Date de création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3
Secrétaire de mairie	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	13/01/2009	35/35e	NON
Responsable administratif	Rédacteur territorial	01/06/2019	35/35e	NON

Adjoint administratif	Adjoint administratif	01/10/2016	35/35e	NON
Adjoint administratif	Adjoint administratif	31/08/2015	15/35e	OUI
Responsable administratif	Attaché territorial	01/01/2020	35/35e	OUI
Adjoint administratif	Adjoint administratif	01/07/2020	35/35e	NON

• **B – filière technique**

LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	Délibération et Date création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3 (oui/non)
Ouvrier polyvalent	Agent de maîtrise	14/09/2010	35	NON
Ouvrier polyvalent	Agent de maîtrise	31/08/2015	35	NON
Ouvrier polyvalent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	20/03/2014	35	NON
Ouvrier polyvalent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	19/04/2005	35	NON
Ouvrier polyvalent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/10/2016	32/35e	NON
Ouvrier polyvalent	Adjoint technique territorial	01/09/2018	35	NON
Ouvrier polyvalent	Adjoint technique territorial	01/09/2018	35	NON
Ingénieur	Ingénieur	01/08/2019	35	OUI

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire la déclaration de vacances d'emploi auprès du Centre de Gestion, qui assurera la publicité de la déclaration en prenant un arrêté qui sera transmis à la Préfecture des Alpes de Haute Provence, pour la création d'un poste d'adjoint administratif.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans le d'emploi d'adjoint administratif sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

Le Maire,

- **CERTIFIE** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Délibération 20/40 Location toilettes publiques

Les toilettes publiques situées au niveau du port ne sont pas suffisantes lors de la saison touristique. Il est proposé au conseil municipal d'installer de manière provisoire au niveau du parking en face des commerces, un module de toilettes publiques. Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis d'un montant de 3 652.80 € HT , soit 4 383.36 € TTC pour la location durant la saison estivale.

Une consultation a été organisée et il est proposé de retenir le devis de : AXE environnement pour un montant de 3 652.80 € HT, soit 4 383.36 € TTC.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTE l'installation et la location des toilettes publiques, pour un montant de 3 652.80 € H.T, soit 4 383.36 € T.T.C.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération 20/41 : Convention DLVA DFCI : Réfection piste VLS V01

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la compétence DFCI qui a été transférée à la DLVA, cette dernière demande à la collectivité de passer une convention de mise à disposition des parcelles communales listées dans l'extrait parcellaire joint à la présente délibération au lieu-dit « Les Fourches » afin de pouvoir réaliser les travaux de réfection et utiliser la piste.

Le terrain d'assiette concerné correspond à l'emprise même de l'ouvrage ainsi qu'à une largeur de 50 mètres de part et d'autre de la piste (100 m au total).

La DLVA assurera la garde et l'entretien des équipements mis en place.

La DLVA propose de conclure cette convention pour une durée de 50 ans.

Après lecture du projet de convention, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention susvisée ;
- **AUTORISE** les travaux sur ses terrains ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention susvisée.

Délibération 20/42 : Avenant Full Connect

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société Full Connect a un contrat avec la mairie pour la téléphonie.

Afin de mettre en place la borne interactive au niveau de l'ancien office de tourisme, il est nécessaire d'installer une box d'accès internet.

Cette même box permettra aussi de remettre en place le système de wifi hot spot.

Il est proposé de valider par la même occasion le système de visio-conférence avec l'opérateur.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTE l'avenant avec la société Full Connect,

CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération 20/43 : Convention Eco-gardes

Monsieur le Maire précise que dans le contexte particulier en 2020 de dé-confinement et de réouverture encadrée des plages, le dispositif habituel des écocardes du Parc du Verdon ne suffira pas à assurer une présence efficace autour des lacs car les agents interviennent sur les 46 communes du Parc du Verdon.

A la demande des maires des 11 communes riveraines des lacs du Verdon, exprimée pendant la réunion organisée

par les sous-préfets de Castellane et de Brignoles le 26 mai 2020 à Aiguines, et en lien avec l'organisation des modalités d'accès aux lacs dans la période de dé-confinement, il a été proposé d'organiser un renfort du dispositif écoparcours autour des lacs, pour la saison estivale.

Les communes ayant confirmé leur volonté de participer à ce renfort sont signataires de la présente convention avec le Parc du Verdon déclinant les engagements respectifs. Il s'agit des huit communes suivantes :

Aiguines
Les Salles sur Verdon
Bauduen
Moustiers Ste Marie
Ste Croix du Verdon
Quinson
Esparron de Verdon
St Julien le Montagnier

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

NOMME Laurent GUIOU comme référent écoparcours

VALIDE cette convention avec le PNRV

AUTORISE Mr le Maire à signer cette convention de renfort d'écoparcours 2020.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération 20/44 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de 2000 habitants ou moins) La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par la direction départementale des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le conseil municipal.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

PROPOSE les personnes suivantes, en qualité de membres de la commission communale des impôts directs :

TAXE d'HABITATION

Titulaires

SICAMOIS Brigitte (secrétaire de mairie) domiciliée à ESPARRON DE VERDON
COUTEL Guy (élu) domicilié à ESPARRON DE VERDON
ROUX Laurent (élu) domicilié à ESPARRON DE VERDON
PETRI Alain(élu) domicilié à ESPARRON DE VERDON

Suppléants

DE CASTELANNE Bernard domicilié à ESPARRON DE VERDON
BURLE Gérard domicilié à ESPARRON DE VERDON
VERONI Corinne domiciliée à ESPARRON DE VERDON
BLANC Gilles domicilié à ESPARRON DE VERDON

FONCIER BÂTI

Titulaires

VIBERT Jean-Marc (1^{er} adjoint) domicilié à ESPARRON DE VERDON
GENSE Dominique (2^{eme} Adjoint) domicilié à ESPARRON DE VERDON
CORNILLIE Philippe (élu) domicilié à ESPARRON DE VERDON

LANNOY José (élu) domicilié à ESPARRON DE VERDON

Suppléants

BOYER Sébastien domicilié à ESPARRON DE VERDON

BERNE Laurent domicilié à ESPARRON DE VERDON

RODON Hervé domicilié à ESPARRON DE VERDON

LEPANN Hervé domicilié à ESPARRON DE VERDON

FONCIER NON BATI

Titulaires

GUIOU Laurent (3^{ème} adjoint) domicilié à ESPARRON DE VERDON

JAECKEL Vincent (élu) domicilié à ESPARRON DE VERDON

MERLIN Marcel (élu) domicilié à ESPARRON DE VERDON

POURTIER Aline domiciliée à ESPARRON DE VERDON

Suppléants

ARENE Sylvie domiciliée à ESPARRON DE VERDON

BLONDE Bertrand domiciliée à ESPARRON DE VERDON

AMIEL Roland domicilié à ESPARRON DE VERDON

MATHERON Stanis domicilié à ESPARRON DE VERDON

Questions diverses :

Mr le maire rappelle les opérations en cours, et demande un peu d'indulgence concernant les mises en place. Les délais administratifs sont incompressibles et le volume d'exécution est très important, d'une part du au covid19 et d'autre part des préparatifs pour la saison estivale.

Le recrutement du personnel d'été a tout été validé. L'arrêté de circulation a été rédigé avec comme objectif de simplification par rapport aux anciens. Il a été approuvé par la gendarmerie et l'ONF.

Concernant les embauches du dispositif d'été, il est prévu 4 ASVP, 5 placiers, et 3 surveillants de baignade. Le régisseur a été nommé : Il s'agit de Thierry ARENE. André CAIRE va s'occuper de gérer le dispositif d'été.

L'entretien est un peu en retard mais les équipes réalisent un travail important. Le planning des placiers va permettre de dégager des heures pour effectuer des prestations au service technique.

Les ASVP vont pouvoir mettre les amendes. Il est demandé de mettre les papillons d'informations sur le parebrise.

Pour rappel les personnes qui ont le macaron, le parking est gratuit partout sauf au port.

Les comptes rendus seront mis régulièrement sur le site internet après validation par le secrétaire de séance et le Maire.

Pour information, il est programmé une réunion avec tous les acteurs de tourisme et l'office du tourisme communautaire (OTC). Le but est d'expliquer tous les systèmes qui sont mis en route et que les personnes puissent en profiter.

D'autres réunions sont programmées (hors juillet et aout) et l'objectif est de travailler en partenariat avec l'OTC sur l'organisation touristique.

Une réunion avec le cabinet d'étude BEGEAT concernant le PLU est programmée

Il est prévu une nouvelle réunion du conseil municipal d'ici la fin juillet pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 12.

La secrétaire de séance
M GENSE Dominique

Le Maire
Guy BURLE